



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°03 du 2 Septembre 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPEL FOOTBALL ANIMATION

FIN DES ENGAGEMENTS le 05.09.2022.



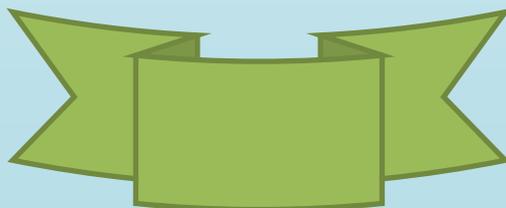
LA RENTREE DU FOOTBALL ANIMATION

U10 et U10/U11

U12

U12/U13

Le samedi 17 SEPTEMBRE 2022.



abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°4

Réunion du :	Jeudi 04 Août 2022
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°3 de la réunion du Mercredi 28 juillet 2022

COUPE OCCITANIE

ORGANISATION GENERALE

- 45 Clubs du District Gard Lozère sont engagés dans la compétition pour la saison 2022/2023 (3/R1
– 5/R2 – 9/R3 – 11/D1 – 8/D2 – 8/D3 – 1/D4)
- 42 Clubs disputeront les premiers tours.
- 3 Clubs évoluant en R1 (JS CHEMIN BAS, ES PAYS UZES ET AFL MENDE) intégreront la compétition au dernier tour départemental.
- **TOUR 1 : LE 11 Septembre 2022**
- 6 Matches disputés par 12 équipes - 30 Clubs exempts
- **TOUR 2 : LE 25 Septembre 2022**
- 18 Matches disputés par les 6 vainqueurs du **TOUR 1** + les 30 Clubs exempts
- **TOUR 3 : LE 09 Octobre 2022**
- 9 Matches disputés par 18 équipes du **TOUR 2**
- **TOUR 4 : LE 30 Octobre 2022**



- 6 Matches disputés par les 9 vainqueurs du **TOUR 3** + les trois clubs R1

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé avec tirs au but à la fin du temps réglementaire s'il y a lieu.

Le tirage au sort du **Tour 1** effectué par TEDDY GRAS Responsable Administratif a donné lieu aux rencontres suivantes :

FC. BOISSET GAUJAC / LE VIGAN
SC. ST MARTIN DE VALGALGUES / O. ST HILAIRE LA JASSE
FC VATAN / FC MOUSSAC
FC. THEZIERES / FC BAGNOLS PONT 2
FC. GAUJAC / FC. ST LAURENT DES ARBRES
OL. FOURQUES / FC BAGNOLS ESCANAUX

CHAMPIONNAT

DEPT 4

Par courriel en date du 29/07/2022 le Président de L'O. FOURQUESIEN nous demande l'engagement d'une équipe supplémentaire en D4 (surcroît de joueurs).

La commission donne un avis favorable.

L'équipe réserve de L'O. FOURQUESIEN jouera en **Poule C**.

DEPT 4

Suite à l'engagement tardif du FC VAQUEROLLES la commission accepte l'engagement et cette équipe jouera en **Poule D**

NON ACTIVITE

Par mail en date du 04.08.22, le club de MOLIERES SC N° 860493 déclare se mettre en non-activité seniors pour la saison 2022.2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

Procès-verbal n°5

Réunion du :	Jeudi 01 Septembre 2022
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°3 de la réunion du Jeudi 04 Août 2022

CHAMPIONNAT

Dépt 3 Poule B

Par courriel en date du 18/08/2022 le Président de l'AS VAUNAGE nous informe la mise en non-activité de son club suite à un manque d'effectifs.

En conséquence,

US CANAULES (Coef.1,863) (Application ART.92 des RG) accède en D3 et remplacera l'AS VAUNAGE en POULE B de D3 (Les 5 clubs de D4 classés 3^{ème} ont été repêchés)

DESENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT

Dépt 4 Poule B

- SO CODOGNAN (courriel en date du 05/08/2022)
- C.S CHEMINOT NIMOIS (courriel en date du 17/08/2022)

ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT

Dépt 4

Par courriel en date du 29/08/2022 le Président du FC CALVISSON nous demande la possibilité d'inscrire une 3^{ème} équipe (afflux de nouveaux joueurs)

L'équipe du FC CALVISSON 3 est incorporée en Poule B de Dépt 4 (11 clubs dans la poule)



COUPE OCCITANIE

Suite aux qualifications en Coupe de France des clubs de O.S.T ST HILARE LA JASSE, FC MOUSSAC, FC PAYS VIGANAIS pour le 3^{ème} Tour de la Coupe de France (11/09/2022) les matchs suivants sont avancés au Dimanche 04/09/2022 à 15h00 :

- FC VATAN / FC MOUSSAC
- OL ST MARTIN DE VALGALGUES / O.S.T ST HILAIRE LA JASSE
- SC BOISSET GAUJAC / FC PAYS VIGANAIS

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé avec tirs au but à la fin du temps réglementaire s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier



PROCES VERBAL N°01 DU BUREAU

Réunion du :	Mercredi 31 Août 2022 (réunion téléphonique)
À :	11h00 – DGL
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	MM. Fernand D'ANNA, Audrey FIRMIN, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC
Assistent :	MM. Teddy GRAS, Resp. Administratif

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Frais de déplacement des officiels

Le Bureau de Direction dresse le barème de déplacement des officiels telles qu'autorisées en annexe 2 du présent procès-verbal.

Ententes

Le Bureau de Direction dresse la liste des ententes (au 31.08.2022) telles qu'autorisées en annexe 2 du présent procès-verbal.



Homologation des poules des championnats Seniors

Le Bureau,

Pris connaissance de l'article 5 alinéa 2 du Règlement des Championnats Seniors qui précise que :

- Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau du District au plus tard le 31 août, ce qui leur donne un caractère définitif, sauf pour les championnats de D4. Ces groupes pourront ne pas être géographiques.
- Par la suite, seule une décision de justice s'imposant au District ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre d'équipes participantes. Le Bureau du District décide du ou des groupes qui comprendront une ou deux équipes supplémentaires au maximum.

Pris connaissance des procès-verbaux de la Commission des Championnats Seniors en date du 20.07.2022, 28.07.2022 et du 04.08.2022

HOMOLOGUE les groupes des compétitions Seniors comme suit :

DEPARTEMENTAL 1 (poule unique, 13 équipes)

503246 - R.C. GÉNÉRAC 1
503288 - É.T.S. SUMÉNOISE 1
514320 - O. SAINTOIS 1
517885 - U.S. MONOBLÉTOISE 1
560593 - F.C. CABASSUT 1
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1
521148 - E.S. BARJACOISE 1
539959 - A.S. POULX 1
545855 - A. ESP. ET CULTURE 1
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 2
590128 - C.A. BESSÈGEOIS 1
553818 - F.C. VAL DE CÈZE 1

DEPARTEMENTAL 2 POULE A (12 équipes)

503233 - S.A. CIGALOIS 1
519626 - ENT. FOOT. VÉZENOBRES CRUVIERS 1
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1
581232 - ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES 2
521674 - A.S. ST PAULET 1
549600 - F.C. CANABIER 1
503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 2
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1
563664 - U.S. LA RÉGORDANE 1
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2
549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 1
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALÈS 1

DEPARTEMENTAL 2 POULE B (12 équipes)

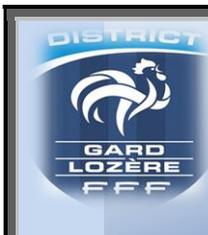
500257 - ST. ST BARBE LA GRAND COMBE 1
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 1
526898 - O.C. REDESSAN 1
521050 - A.S. DE CAISSARGUES 1
521883 - S.C. MANDUELLOIS 1
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 2
563786 - F.C. LANGLADE 1
503353 - ST.O. AIMARGUES 2
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2
521052 - A.S. ST PRIVAT 1
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 1
581698 - MOUSSAC F.C. 1

DEPARTEMENTAL 3 POULE A (12 équipes)

511921 - S.C. ANDUZIEN 2
560495 - F.C. VATAN 1
519884 - CHAMBORIGAUD A.S
521052 - A.S. ST PRIVAT 2
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1
540714 - LES MAGES SEDISUD FC 1
549689 - A.S. DE CENDRAS 1
549691 - F.C. CHAMPCLAUSON A.A.E. 1
560266 - SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 1
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1
519631 - A.S. LE COLLET DE DEZE 1
525111 - DOMESSARGUES FC

DEPARTEMENTAL 3 POULE B (12 équipes)

503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1
517885 - U.S. MONOBLÉTOISE 2
503288 - ET.S. SUMÉNOISE 2
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 3
551430 - U.S. DU TREFLE 2
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 1
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1
519042 - U.S.A. CANAULOISE 1
563810 - S.C. NIMOIS 1
580584 - CALVISSON F.C. 1
531236 - RIBAUTE LES TAVERNES 1
520112 - SP. C. CASTANET NIMES 1



L'OFFICIEL

N° 03 du 2 Septembre 2022

DEPARTEMENTAL 3 POULE C (12 équipes)

- 560558 - FOOTBALL CLUB NÎMES COURBESSAC 1
- 503370 - U.S. BOUILLARGUES 1
- 523063 - U.S. PEYROLAISE 1
- 553703 - ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1
- 514961 - ES MARGUERITTES 2
- 539959 - A.S. POULX 2
- 545855 - A. ESP. ET CULTURE 2
- 549486 - ENT.S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1
- 553818 - F.C. VAL DE CEZE 2
- 549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 2
- 560494 - F.C. BAGNOLS ESCANAUX 1
- 525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 2

DEPARTEMENTAL 4 POULE B (11 équipes)

- 503233 - S.A. CIGALOIS 2
- 503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 2
- 518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2
- 551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 2
- 581412 - A.S. DE SOMMIERES
- 560833 - BOISSET ET GAUJAC FOOTBALL CLUB 2
- 525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 2
- 580584 - CALVISSON F.C. 3
- 547384 - SALINDRES FOOTBALL CLUB
- 553328 - E.J.P. GRAND COMBIEN
- 520112 - SP. C. CASTANET NIMES 2

DEPARTEMENTAL 3 POULE D (12 équipes)

- 535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES
- 503246 - R.C. GENERAC 2
- 503237 - F.C. VAUVERDOIS 2
- 517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 2
- 519114 - U.S. PUJOLAISE 1
- 519479 - O. FOURQUESIEN 1
- 522573 - GALLIA C. DE GALLICIAN 1
- 582358 - L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 1
- 519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2
- 526898 - O.C. REDESSAN 2
- 535058 - F.C. RODILHAN 1
- 560593 - F.C. CABASSUT 2

DEPARTEMENTAL 4 POULE C (12 équipes)

- 519749 - O. FOURQUESIEN 2
- 549600 - F.C. CANABIER 2
- 520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 2
- 523063 - U.S. PEYROLAISE 2
- 535058 - F.C. RODILHAN 2
- 552706 - AS NIMES CAMARGUAI CROIX DE FER 1
- 582358 - L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 2
- 581851 - A.S. VERSOISE
- 581698 - MOUSSAC F.C. 2
- 560278 - A.F.C. ALTUMA NIMES
- 561207 - F.C. TAVEL
- 560494 - F.C. BAGNOLS ESCANAUX 2

DEPARTEMENTAL 4 POULE A (11 équipes)

- 503405 - O. MINIER PONTIL PRADEL 1
- 560833 - BOISSET GAUJAC 1
- 521148 - E.S. BARJACOISE 2
- 533444 - A.S. BAGARD 1
- 531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 2
- 590128 - C.A. BESSÈGEOIS 2
- 519626 - ENT. FOOT. VÉZENOBRES CRUVIERS 2
- 553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 2
- 560495 - F.C. VATAN 2
- 564235 - A.S. AUZONNET
- 500257 - S.S.B. LA GD COMBE 2

DEPARTEMENTAL 4 POULE D (11 équipes)

- 521883 - S.C. MANDUELLOIS 2
- 561189 - F.C. VACQUEROLLES
- 500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2
- 525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 3
- 563786 - F.C. LANGLADE 2
- 519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 3
- 528488 - J.S.O AUBORD
- 580584 - CALVISSON F.C. 2
- 590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1
- 580998 - F.C. MILHAUD 1
- 561066 - ALL FIVE CODOGNAN

Prochain Comité

Le mercredi 7 Septembre 2022
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO



ANNEXE 1

Frais de déplacement des officiels

Pour les arbitres : 0,446€ / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Pour les autres officiels : 0,446 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	80 €
Arbitre central (séries inférieures)	75 €
Arbitre assistant (toutes séries)	61 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	80 €
Arbitre assistant	61 €

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

Arbitre central (jusqu'au 3ème tour inclus)	75 €
Arbitre central (4ème et 5ème tours)	80 €
Arbitre assistant	61 €

U19

Arbitre central	65 €
Arbitre assistant	55 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES

Arbitre central	59 €
Arbitre assistant	52 €

U17 À 8, U15 À 8, U13 À 8

Arbitre	55 €
---------	------



COUPES JEUNES ET FÉMININES	
Arbitre central	65 €
Arbitre assistant	55 €
FOOTBALL DIVERSIFIÉ	
Arbitre (pour le plateau)	54 €
ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES	
Arbitre	50 €

Annexe 2

Ententes autorisées pour la saison 2021/2022

Le club support est le premier nommé.

La dénomination de l'entente est, sauf mention contraire, l'adjonction des noms des clubs composant cette entente.

2) CATÉGORIE U17

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	
ENT ESGDR/ASLGM	503235 EM. S. LE GRAU DU ROI	581967 A.S. LA GRANDE MOTTE	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. UCHAUD/BERNIS	517866 GALLIA CLUB UCHAUD	548628 F.C. BERNIS	

3) CATÉGORIE U15

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT CALVISSON VAUNAG	580584 CALVISSON F.C	551501 AS VAUNAGE	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT.BEZOUCHE/MARGUERIT	549436 ENT.S.TROIS MOULINS	514961 ENT.S.MARGUERITTOISE	
ENT FCCLA/CAVILLARGU	550949 F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE	544132 SP.S.CAVILLARGUES	
ENT. UCHAUD/BERNIS	517866 GALLIA CLUB UCHAUD	548628 F.C. BERNIS	



5) CATÉGORIE U12/U13

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	

7) CATÉGORIE U10/U11

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. EFVA SEDISUD	538138 ECOLE DE F. VALLE L'AUZONNET	LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD	
ENT. PAYS UZES	581232 ENT. SPORTIVE PAYS D'UZES	581815 O. UZES	

8 CATÉGORIE U10

Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
ENT. USP ASSP	523063 U.S. PEYROLAISE	521674 A.S. ST PAULET	



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n° 3

Réunion du :	Jeudi 18 Août 2022
À :	09h00- siège di district
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON— Jean Marie TASTEVIN – Jean-Pierre RIEU- Stéphane BROC-Denis LASGOUTE
Excusés :	Mr Emile HOURS



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°2 de la réunion du 15.07.2022

ENGAGEMENTS DES DIFFERENTES CATEGORIES

CATEGORIE U18/U19 - POULE UNIQUE (nombre équipes engagées : 8)

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUE
503353 : SO AIMARGUES
520112 : N. CASTANET
521138 : N. LASALLIEN
525595 : N. AC PISSEVIN VALDEGOUR
526901 : N. CO SOLEIL LEVANT
521052 : ST PRIVAT DES VIEUX
553073 : ST HILAIRE LA JASSE

CATEGORIE U17 Départemental 1 - (nombre équipes engagées : 20)

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUE
503353 : SO AIMARGUES
548837 : BAGNOLS PONT
551488 : ST BEUCAIRE 30
521050 : AS CAISSARGUES
580584 : CALVISSON FC
503246 : RG GENERAC
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
521883 : SC MANDUEL
519483 : N. CHEMIN BAS
521138 : N. LASALLIEN
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
539959 : AS POULX
517872 : ROUSSON AS



551430 : US TREFLE
538852 : ST LAURENT DES ARBRES
525106 : ST MARTIN DE VALGALGUES
521052 : ST PRIVAT DES VIEUX
581232 : UZES PAYS D UZES
503237 : FC VAUVERT

CATEGORIE U17 Départemental 2 - (nombre d'équipes engagées : 31)

548837 : FC BAGNOLS PONT
503269 : BEAUVOISIN AS
549436 : BEZOUCE LES 3 MOULINS
503370 : BOUILLARGUES US
521050 : CAISSARGUES AS
580584 : CALVISSON FC
563664 : US LA REGORDANE
520116 : US GARON
563786 : LANGLADE FC
503235 : LE GRAU DU ROI ES
551688 : LE VIGAN FC
514961 : MARGUERITTES ESM
514959 : N. GAZELEC
520112 : N. CASTANET
525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR
560294 : N. ESPERANCE SPORTIVE
552049 : SAUVETERRE RC
519431 : SAINT CHRISTOL LES ALES 1
519431 : SAINT CHRISTOL LES ALES 2
538138 : SAINT FLORENT SUR AUZONNET EFVA
503233 : SAINT HIPPOLYTE DU FORT
531238 : SAINT JEAN DU PIN
535852 : SAINT LAURENT DES ARBRES
553703 : THEZIERS ES
517866 : GC UCHAUD
581232 : UZES PAYS D'UZES
590587 : US VALLABREGUES
500377 : VERGEZE EP
581851 : AS VERS



519626 : VEZENOBRES CRUVIERS

503036 : BELLEGARDE OC

NOTA : Sur décision de la commission, les clubs classés 3^{ème} de la saison 2021/2022 ont été repêchés en U17D1 :

POULE A : AS POULX

POULE B : N. CHEMIN BAS

POULE C : N. MAS DE MINGUE (le club n'engage pas d'équipe en U17 pour la saison 2022/2023)

Les équipes de MANDUEL et SAINT MARTIN DE VALGALGUES restent engagées en U17 D1.

Pour compléter le championnat, la commission a proposé aux club, classé 4^{ème} de la saison :

POULE A : FC CALVISSON (12 matches 19 pts moyenne 1.58) : **ACCORD** par le club

POULE B : US MONOBLLET (14 matches 19 pts moyenne 1.36) : **REFUS** par le club.

POULE C : VALLABREGUES (14 matches 21 pts moyenne 1.83) : **REFUS** par le club

CATEGORIE U15 Départemental 1 - (nombre d'équipes engagées : 19)

550949 : CHUSCLAN LAUDUN

520112 : N. CASTANET

539959 : POULX AS

521138 : N. LASALLIEN

525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR

517872 : ROUSSON AS

551430 : TREFLE US

518431 : SAINT CHRISTOL LES ALES

531238 : SAINT JEAN DU PIN

535852 : SAINT LAURENT DES ARBRES

521052 : SAINT PRIVAT DES VIEUX

581232 : UZES PAYS D'UZES

519626 : VEZENOBRES CRUVIERS

548837 : BAGNOLS PONT

551488 : ST BEUCAIRE 30

549436 : BEZOUCE LES 3 MOULINS

521050 : CAISSARGUES AS

549600 : FC CANABIER CONNAUX

560593 : GALLARGUES CABASSUT



NOTA : Pour compléter le championnat, la commission a proposé aux clubs, classé 5^{ème} de la D2 saison 2021/2022 :

POULE A : POULX AS 2 (**REFUS**)

POULE B : N. CASTANET (**ACCORD**)

CATEGORIE U15/U14 Départementale 2 – (nombre d'équipes engagées : 16)

521148 : BARJAC
551488 : ST BEUCAIRE 30
503370 : BOUILLARGUES US
521050 : CAISSARGUES AS
580584 : CALVISSON FC
553818 : FC VAL DE CEZE
563664 : US LA REGORDANE
521883 : MANDUEL SC
514959 : N. GAZELEC
519483 : N. CHEMIN BAS
526901 : N. SOLEIL LEVANT
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
526898 : REDESSAN OC
525106 : SAINT MARTIN DE VALGALGUES
503237 : VAUVERT FC
500377 : VERGEZE EP
581430 : EFC BEUCAIRE

CATEGORIE U15/U14 D3 – (nombre d'équipes engagées : 22)

La Départementale 4 retirée.

5033513 : SO AIMARGUES
511921 : SC ANDUZE
519479 : OL FOURQUES
581430 : EFC BEUCAIRE
503036 : OC BELLEGARDE
563786 : FC LANGLADE
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
551688 : LE VIGAN FC
580998 : MILHAUD FC



517885 : MONOBLET US
750342 : N. METROPOLE FEMININS
519114 : US PUJAUT
581412 : AS SOMMIERES
581431 : AS ST CHRISTOL LES ALES
503233 : ST HIPPOLYTE DU FORT
553703 : THEZIERS ES
517866 : UCHAUD GC
581851 : AS VERS
552049 : SAUVETERRE
520116 : US GARON
551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUE
503288 : ES SUMUNE

U14 TERRITOIRE GARD - (nombre d'équipes engagées : 8)

1^{ère} phase : De Septembre à Janvier inclus

551488 : ST BEUCAIRE 30
503246 : GENERAC RC
519483 : N. CHEMIN BAS
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
517872 : ROUSSON AS
553073 : SAINT HILAIRE LA JASSE
521052 : SAINT PRIVAT DES VIEUX
500377 : VERGEZE ENT

COUPE OCCITANIE – 1^{ers} Tours de District

Organisation générale :

U18/U19

10 équipes se sont engagées : 7 équipes sont qualifiées pour les 1/32^{ème} de finale.

Tour de cadrage le samedi 22 octobre 2022 : 3 rencontres (6 équipes et 4 exempts).

Sont qualifiées pour les 32^{ème} de finale : les vainqueurs du cadrage + 4 exempts.

U16/U17

25 équipes se sont engagées : 9 équipes sont qualifiées pour les 1/32^{ème} de finale.

Tour de cadrage le samedi 22 octobre 2022 : 7 rencontres (14 équipes et 11 équipes exempts)



1^{er} tour le dimanche 27 septembre 2022 : 9 rencontres pour les vainqueurs du cadrage + 11 équipes exemptes

Sont qualifiées pour les 32^{ème} de finale : les 9 vainqueurs.

U14/U15

25 équipes se sont engagées : 8 équipes sont qualifiées pour les 1/32^{ème} de finale.

Tour de cadrage le dimanche 23 octobre 2022 : 9 rencontres (18 équipes et 7 exemptes)

1^{er} tour le dimanche 27 novembre 2022 : 8 rencontres pour les vainqueurs du cadrage + 7 équipes exemptes).

Sont qualifiées pour les 32^{ème} finale : les 8 vainqueurs.

RAPPEL – ENGAGEMENTS.

Les engagements sont terminés depuis le 16 AOUT 2022. Les retardataires pourront faire la demande par mail (boite officielle) et la commission acceptera ou pas la demande des clubs concernés.

Seules les dernières catégories U17 D2 et U15 D3 peuvent être prises en considération et non géographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Mr BARLAGUET Bernard

Président commission

Mr Patrick AURILLON

Secrétaire de séance

Procès verbal N°04

Réunion du :	Judi 25 Août 2022
À :	09h00 – siège du District DGL
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON –Jean-Pierre RIEU- Jean Marie TASTEVIN –Denis LASGOUTE
Excusés :	MR Emile HOURS -Stéphan BROC

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.



APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°03 de la réunion du 18.08.2022.

ENGAGEMENTS et COMPOSITIONS DES DIFFERENTES CATEGORIES

CATEGORIE U18/U19 - D1

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUES AIGUES MORTES
503353 : AIMARGUES SO
520112 : N. CASTANET
521138 : N. LASALLIEN
525595 : PISSEVIN VALDEGOUR
526901 : N. SOLEIL LEVANT
553073 : OL ST HILAIRE LA JASSE
521052 : ST PRIVAT DES VIEUX AS

CATEGORIE U16/U17 - D1 - POULE A

548837 : FC BAGNOLS PONT 2
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
519483 : N. CHEMIN BAS
521138 : N. LASALLIEN
539959 : AS POULX
517872 : AS ROUSSON
535852 : ST LAURENT DES ARBRES RC
525106 : SC ST MARTIN DE VALGALGUES
521052 : ST PRIVAT/MONS
581232 : ENT S. PAYS D UZES

CATEGORIE U16/U17 - D1 - POULE B

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUES AIGUES MORTES
503353 : AIMARGUES SO
551488 : BEUCAIRE STADE 30 2
521050 : CAISSARGUES AS 1
580584 : ENT CALVISSON/VAUNAGE
503246 : RC GENERAC
521883 : SC MANDUEL
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS
551430 : US TREFLE SOMMIERES

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE A

580584 : ENT CALVISSON VAUNAGE
520112 : N. CASTANET
551688 : LE VIGAN FC
560294 : N. ESPERANCE SPORTIVE
518431 : SAINT CHRISTOL LES ALES 2
538138 : ST FLORENT EFVA
563664 : US LA REGORDANE ST GENIES DE MALGOIRE



503233 : SAINT HIPPOLYTE DU FORT
531238 : ST JEAN DU PIN ES
519626 : VEZENOBRES CRUVIERS

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE B

548837 : BAGNOLS PONT 2
503370 : BOUILLARGUES US
520116 : GARONS US
563786 : LANGLADE FC
514961 : MARGUERITTES
514959 : N. GAZELEC
525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR
518431 : ST CHRISTOL LES ALES
581232 : UZES PAYS D UZES 2
500377 : VERGEZE EP 2
581851 : VERS AS

CATEGORIE U16/U17 - D2 - POULE C

503269 : BEAUVOISIN AS
503036 : BELLEGARDE OC
549436 : BEZOUCE 3 MOULINS
521050 : CAISSARGUES AS 2
503235 : LE GRAU DU ROI EM
552049 : SAUVETERRE RC
535852 : ST LAURENT DES ARBRES RC 2
553703 : THEZIERS ES
517886 : ENT UCHAUD/BERNIS
590587 : VALLABREGUES US

CATEGORIE U14/U15 - D1 - POULE A

551488 : BEUCAIRE ST 30
549436 : ENT BEZOUCE/MARGUERITTES
521050 : CAISSARGUES AS
549600 : CONNAUX CANABIER
550949 : CHUSCLAN LAUDUN
520112 : N. CASTANET
525595 : N. PISSEVIN VALDEGOUR
539959 : POULX AS
535852 : ST LAURENT DES ARBRES

CATEGORIE U14/U15 - D1 - POULE B

548837 : BAGNOLS PONT
560593 : GALLARGUES CABASSUT
521138 : N. LASALLIEN
517872 : ROUSSON
551430 : SOMMIERES US TREFLE
518431 : ST CHRISTOL LES ALES
531238 : ST PRIVAT/MONS
581232 : UZES PONT D'UZES



519626 : VEZENOBRES CRUVIERS

531238 : ST JEAN DU PIN

CATEGORIE U14/U15 - D2 - POULE A

503370 : US BOUILLARGUES

521050 : CAISSARGUES AS 2

580584 : ENT CALVISSON/VAUNAGE

514959 : N. GAZELEC

526901 : N. SOLEIL LEVANT

563664 : US LA REGORDANE SAINT GENIES

525106 : ST MARTIN DE VALGALGUES

563786 : FC LANGLADE

CATEGORIE U14/U15 - D2 - POULE B

551488 : BEUCAIRE STADE 30 2

553818 : CORNILLON VAL DE CEZE

521883 : MANDUEL SC

519483 : N. CHEMIN BAS D'AVIGNON

560267 : N. ACADEMIE UNIVERS

526898 : REDESSAN OC

503237 : VAUVERT FC

500377 : VERGEZE EP

Concernant le championnat U14/15 D3, aux vus des 24 engagements dans ce niveau, la commission décide de déroger à l'article 11 ter du championnat de Jeunes District et ainsi de composer des poules de 12 équipes :

CATEGORIE U14/U15 - D3 - POULE A

551417 : FOOT TERRE DE CAMARGUE

503353 : AIMARGUES ST

511921 : ANDUZE

563786 : LANGLADE FC 2

551688 : LE VIGAN PAYS VIGANAIS

517885 : US MONOBLLET

581412 : SOMMIERES AS

518431 : ST CHRISTOL LES ALES 2

503233 : ST HIPPOLYTE DU FORT

503288 : ES SUMENE

517866 : ENT UCHAUD GC/BERNIS

515549 : VESTRIC US

CATEGORIE U14/U15 - D3 - POULE B

519479 : OL FOURQUES

581430 : BEUCAIRE EFC 2

503036 : BELLEGARDE OC

520116 : US GARONS

550949 : CHUSCLAN LAUDUN 2



580998 : FC MILHAUD
750342 : N. METROPOLE FEMININES
519431 : PUJAUT
552049 : RC SAUVETERRE
553703 : THIEZIERS
581851 : AS VERS
521138 : CO LASALLIEN 2

CATEGORIE U14 TERRITORIAL (+ 2 équipes DISTRICT HERAULT)

En accord avec le District de l'Hérault et des Conseillers Techniques, la Commission accepte d'accueillir 2 équipes du District de l'Hérault (équipes communiquées ultérieurement après décision du District de l'Hérault) :

551488 : BEUCAIRE ST 30 11
503246 : GENERAC RC 11
519483 : N. CHEMIN BAS 11
560267 : N. ACADEMIE UNIVERS 11
553073 : ST HILAIRE LA JASSE 11
521052 : ST PRIVAT DES VIEUX 11
500377 : VERGEZE EP 11
517872 : ROUSSON AS 11

COUPE GARD LOZERE

1° tour (cadrage) : 1^{er} et 2 octobre 2022.

Organisation Générale :

CATEGORIE U18/U19 :

8 équipes engagées (pas de cadrage)

CATEGORIE U16/U17

45 équipes engagées

Tour de cadrage : 26 équipes participant (13 rencontres) + 19 exempts

Soit 32 équipes qualifiées pour les 16^{èmes} de finale.

CATEGORIE U14/U15

53 clubs engagées.

Tour de cadrage : 42 équipes participant (21 rencontres) + 11 exempts.

Soit 32 équipes qualifiées pour les 16^{èmes} de finale.

RAPPELS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS.

Les engagements sont terminés depuis le 16 aout 2022, les retardataires pourront faire la demande par mail (boite officielle) et la commission acceptera ou pas la demande des clubs concernés.

Seules les dernières catégories U17 D2 et U15 D3 peuvent être prises en considération et non géographique.



COURRIERS DES CLUBS

- ST HILAIRE LA JASSE, retrait de son équipe U17 D2 et engagement d'une équipe U18/U19.
- VESTRIC désire d'engager une équipe en U14/U15. Cette équipe sera engagée en U15 D3
- BARJAC, retrait de leur engagement en U14/U15 D2
- EFC BEAUCAIRE, retrait de leur engagement en U14/U15 D2.
- N. CO LASALLIEN, engagement en U14/U15 D3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MR BARLAGUET B.

MR AURILLON P.

Président Commission Jeunes

Secrétaire de séance



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°3

Réunion du :	VENDREDI 12 août 2022
À :	10h au DGL par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOUÏ - Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N° 2 de la réunion du 22/07/2022.

RAPPEL IMPORTANT

Consulter le PV N° 1 du 8 Juillet 2022

Afin d'éviter comme la saison dernière un nombre trop important de forfaits sur les plateaux par manque de joueurs ou retraits d'équipes après engagement la Commission du Football d'Animation vous informe **qu'elle contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser un engagement si le club n'a pas assez de licenciés dans la catégorie engagée.**

DATES LIMITEES D'ENGAGEMENTS

- **CHAMPIONNAT U12/U13** - le 03 septembre 2022 – FMI obligatoire pour les rencontres.
- **CHAMPIONNAT U12** - le 03 septembre 2022- FMI obligatoire

➤ **FOOTBALL D'ANIMATION :**

FOOT A8 : U10 et U10/U11 - 5 septembre 2022 *(Plateaux élites les clubs doivent le préciser lors de l'inscription)*

FOOT A5 : U8/U9 – 12 septembre 2022 *(Plateaux élites les clubs doivent le préciser lors de l'inscription)*

FOOT A5 : U6/U7 – 12 septembre 2022 *(Pas de plateaux élites)*

CALENDRIER GENERAL FOOTBALL ANIMATION

Vous trouverez le calendrier général du football d'animation en cliquant sur ce lien

<https://gard-lozere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/76/bsk-pdf-manager/f09a751a128e2ba1193cf7dd212909d2.pdf>

CREATIONS D'ENTENTES

Avant de vous engager dans une entente, nous vous suggérons de bien prendre connaissance des divers règlements régissant les ENTENTES

RG FFF

— **Paragraphe 4 – Page 21**

<https://media.fff.fr/uploads/document/ee0e2214c19a2eb4ba206ce3851fbc1f.pdf>

RG DISTRICT GARD-LOZERE (annuaire du District)

— **Art. 14 - L'entente 1. Page 137**

<https://gard-lozere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/76/2022/08/CHAPITRE-7-1.pdf>

Pour les **CREATIONS** ou **DISSOLUTIONS d'ENTENTES**

(OBLIGATION de faire la demande depuis Foot club : **Menu / Organisation/ Vie du club puis choisir le type de demande...**)



Saison 2022-2023

Marie-Francoise BARET



VIE DES CLUBS

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFIFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Cotisation en ligne
- Notifications
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Editions et extractions
- Vie du club
- Licences
- Compétitions
- Autres clubs
- Divers



NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *

- Reprise d'activité
- Inactivité
- Fusion absorption
- Changement de type
- Cessation d'activité
- Changement de nom
- Entente
- Création Groupement

PROCHAINE REUNION

- Date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

La Secrétaire de Séance

Didier CASANADA

Nadine GRECO



COMMISSION FEMININES

Procès-verbal n°2

Réunion du :	Mardi 16 août 2022
À :	14 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAOU, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.



Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°1 du 5 juillet 2022

U15 F à 8

Clubs inscrits officiellement à ce jour :

BEUCAIRE STADE 30 , GALLIA CLUB QUISSACOIS, Entente PERRIER VERGEZE.

La commission demande aux clubs de bien vouloir inscrire leur équipe le plus rapidement possible par mail au secrétariat du district GARD LOZERE.

Senior F à 8

Clubs inscrits officiellement à ce jour :

ANDUZE SC, BELLEGARDE OC33, ENTENTE CALVISSON VAUNAGE, US LA REGORDANE, US MONOBLOISE, GALLIA CLUB QUISSACOIS, SALINDRES FC, AS AUZONNET, ST HILAIRE LA JASSE, SA CIGALOIS, GALLIA CLUB GALLICIAN, VESTRIC US

La commission demande aux clubs de bien vouloir inscrire leur équipe le plus rapidement possible par mail au secrétariat du district GARD LOZERE.

Seniors à 11

Possibilité de s'inscrire en séniors à 11 ; ce championnat se jouera en interdistrict avec le district de l'HERAULT

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FAGEON



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n°1

Réunion du :	Jeudi 18 Aout 2022
À :	14h30 – Réunion dématérialisé (téléphonique)
Présidence :	M. Christian BOUTADE



Présents : MM. Claude BOUILLET, François ESPADA, Stéphan BROCCQ, Alain MAZON

Excusés : Mme Nadine GRÉCO, MM. Sauveur ROMAGNOLE,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès verbal n° 6 du 24 juin 2022.

Application de l'article 45

La Commission,

Considérant que l'article 45 du Statut de l'Arbitrage précise que le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions,

Considérant que l'article 160 alinéa 2 des Règlements Généraux précise qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum,

Considérant qu'il découle de cet article que la licence frappée du cachet « mutation » pour ce joueur supplémentaire ne peut être enregistrée qu'en période normale au sens de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF,

Rappelant que la liste des équipes concernées par l'application dudit article 45 a été publiée dans le PV n° 6 de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 24.06.2022,

Après réception des documents pour chacune des équipes concernées,

ARRÊTE, sous réserve de procédures en cours, la liste des équipes concernées pour obtenir un muté supplémentaire comme suit :

Clubs concernés	Type et date de réception du document	Catégorie	Série	Numéro d' équipe
503029 – O.ALES EN CEVENNES	Mail du 02/08/2022	1 muté suppl U 17	Régional 1	1
503235 – E.S.LE GRAU DU ROI	Mail du 30/06/2022	1 muté suppl Sénior	Régional 2	1
517866 – GALLIA D'UCHAUD	Mail du 28/07/2022	1 muté suppl Sénior	Régional 2	1
551430 – U.S. DU TREFLE	Mail du 08/08/2022	1 muté suppl Sénior	Régional 3	1
525595 – A.C. PISSEVIN VALDEGOURD	Mail du 25/07/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 1	1
514961 – ENT. S. MARGUERITTES	Mail du 26/07/2022	1 muté suppl Sénior	Régional 3	1

526898 – O.C.REDESSAN	Mail du 10/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 2	1
560593 – F.C.CABASSUT	Mail du 25/07/2022	1 Muté suppl Senior	Départementale 1	1
521148 – E.S.BARJACOISE	Mail du 08/08/2022	1 muté suppl U14 / U15	Départementale 2	1
581430 – ESPOIR F.C. BEUCAIROIS	Mail du 09/08/2022	1 muté suppl U 15	Départementale 3	2
521050 – A.S. CAISSARGUES	Non concerné	-----	-----	----
563786 – F.C.LANGLADE	Mail du 10/08/2022	1 muté suppl U16 / U17	Départementale 2	1
521883 – S.C. MANDUELLOIS	Mail du 10/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 2	1
518432 – A.S.St CHRISTOL LES ALES	Mail du 17/07/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 2	1
563664 – U.S.LA REGORDANE	Mail du 02/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 2	1
525111 – F.C.O. DOMESSARGUES	Mail du 05/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 3	1
519114 – U.S.PUJAULOISE	Non concerné	-----	-----	----
549586 – ENT.S.ROCHEFORT SIGNARGUES	Mail du 10/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 3	1
503405 – O.MINIER PONTIL PRADEL	Mail du 03/08/2022	1 muté suppl Sénior	Départementale 4	1
514959 – GAZELES S.GARDOIS	Mail du 20/07/2022	1 muté suppl U 14 / U 15	Départementale 2	1

La Commission,

Considérant que l'article 45 du Statut de l'Arbitrage précise que si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation », ces mutés supplémentaires étant utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions,

Considérant que l'article 160 alinéa 2 des Règlements Généraux précise qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum,

Considérant qu'il découle de cet article que les licences frappées du cachet « mutation » pour ces joueurs supplémentaires ne peuvent être enregistrées qu'en période normale au sens de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF,

Rappelant que la liste des équipes concernées par l'application dudit article 45 a été publiée dans le PV n°6 de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 24.06.2022,

Après réception des documents pour chacune des équipes concernées,

ARRÊTE, sous réserve de procédures en cours, la liste des équipes concernées pour obtenir deux mutés supplémentaires comme suit :

Clubs concernés	Type et date de réception du document	Catégorie	Série	Numéro d'équipe
551488 – STADE BEUCAIROIS 30	Mail du 04/08/2022	2 mutés suppl sénior	Régional 3	2

517872 – AV.S. ROUSSONNAIS	Mail du 07/07/ 2022	2 mutés suppl Senior	Régional 2	1
520112 – SP.C.CASTANET NIMES	Mail du 09/08/2022	1 muté suppl U 13 1 muté suppl U 17	Départementale 2 Départementale 2	1 1
503150 – C.S. CHEMINOT NÎMOIS	Non concerné	-----	-----	----

PROCHAINE REUNION

➤ **Date à définir**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président de séance
Christian BOUTADE

Le Secrétaire de séance
Stephan BROCCQ

Francis Anjolras : « Dans deux ans, je passe la main »



C'est par la coupe de France que les clubs du district Gard-Lozère ont débuté leur saison. A l'aube de cet exercice 2022-2023, le point avec le président, Francis Anjolras.

La saison 2021-2022 a été la première à se dérouler dans son intégralité depuis la saison 2018-2019. Comment s'est-elle passée ?

Très bien et même mieux qu'à certains endroits. L'après-Covid a pu générer des situations un peu tendues, des comportements pas toujours adaptés, mais pas chez nous. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de problèmes, mais dans des proportions bien moindres qu'à d'autres endroits. On a un arsenal répressif qui donne de bons résultats. Et puis depuis la saison dernière, chaque membre du comité directeur a un secteur bien précis dans lequel, via des réunions



en visio, il est à l'écoute des clubs, crée du lien, prend note des suggestions qui lui sont faites. On a ainsi quadrillé le district, on a créé une proximité que l'on va bien évidemment continuer d'entretenir.

Sur un plan sportif, je retiens l'accession d'Alès en National 2 et celle de Bagnols Pont en National 3. C'est une très bonne chose qu'un tel club dans la deuxième ville du département retrouve une place un peu plus conforme à son standing. Je retiens aussi la très belle journée qui s'est déroulée à Saint-Christol-lez-Alès en fin de saison avec les finales des coupes Gard-Lozère de toutes les catégories qui ont été organisées en une journée et en un même lieu. C'était la deuxième fois après Aigues-Mortes. C'est une totale réussite.

Enfin, on nous promettait, après la pandémie, une baisse des effectifs. Or, on a constaté une hausse de 10 %. Au niveau du district, on est passé à 21000 licenciés. C'est très intéressant.

Et au niveau des clubs ?

On se maintient. Cette saison, ce sera comme la précédente chez les seniors avec une poule de Départemental 1, deux en D2, quatre en D3 et autant en D4.

Les foot animation va faire sa rentrée. Qu'est-il prévu ?

On va innover et calquer ce que fait la fédération française lors de sa tournée estivale sur les plages qui est une réussite avec différents ateliers. On va louer du matériel selon le même procédé et on va organiser trois jours de rentrée sur trois sites différents. Ce procédé-là, lui, ne change pas.

Dans un contexte d'inflation et du prix de l'essence élevé, la fédération a pris une mesure pour le foot amateur. Pouvez-vous la préciser ?

C'est une mesure de dotation en bon d'essence qui, pour l'ensemble des clubs amateurs, s'élève à 2 millions d'euros. Pour les clubs, dans tout le pays, l'aide va varier de 100 à 700 euros.

Vous entamez votre 42^e saison en tant que président. Depuis deux ans, le comité directeur a beaucoup changé, s'est rajeuni, féminisé aussi. Vous préparez votre succession ?

La succession aurait dû intervenir déjà. Malheureusement, la maladie a emporté Guillaume (Dathueyt, alors secrétaire général, disparu en janvier 2021). Depuis deux ans, le Comité Directeur a été fortement rajeuni et féminisé puisque six des seize membres qui le composent sont des femmes. Toutes et tous sont des gens de valeur, impliqués et motivés. J'ai 87 ans. Dans deux ans, en 2024, je vais passer la main. J'ai toujours toutes mes facultés, je continue de venir au district avec toujours autant de plaisir et de passion. Le même plaisir et la même passion qu'en 1980 lorsque j'ai été élu président pour la première fois. Mais il faut penser à la succession avec un seul objectif en tête : l'intérêt des clubs et des licenciés. Il y a beaucoup de potentiel au sein du comité directeur pour me remplacer.

FIN...